



Art 1 Participation

L'épreuve est réservée aux membres actifs du rotary International ou du Rotaract et adhérents au Fellowship « Cycling to Serve ». Ils ne peuvent être titulaires d'une licence UCI de type « professionnel »

Art 2 Matériels Equipements

Les participants doivent disposer d'une bicyclette de course conforme aux usages de la compétition. Ils sont porteurs d'une tenue cycliste réglementaire, le port du casque certifié est obligatoire. Le non-respect de ces obligations pourra entraîner une interdiction de départ lors de l'épreuve par la Direction de course.

Art 3 Contribution financière

Chaque participant devra verser une contribution, à l'engagement de 55 Euros, cette contribution est à régler lors de l'inscription

Art 4 Distinction des catégories

La distinction des catégories par classe d'âge est établie selon l'âge le jour de l'épreuve :

- CAT 1 plus de 65 ans (né avant le 08/09/1954)
- CAT 2 55 ans - 65 ans (né entre le 08/09/1954 et le 08/09/1963 *inclus*)
- CAT 3 45 ans - 55 ans (né entre le 08/09/1973 et le 08/09/1963 *exclus*)
- CAT 4 moins de 45 ans (né après le 08/09/1973)
- CAT 5 Féminines (épreuve avec la CAT 1)

En fonction du nombre d'inscrits, la Direction de l'épreuve se réserve le droit de marier deux épreuves entre elles, chaque catégorie conservant son propre classement.

Art 5 Nature de la compétition

La compétition est une course en circuit individuelle, toute entente entre compétiteurs est proscrite.

Art 6 Règlement intérieur de la compétition

La compétition est sous l'autorité du Directeur de course nommé par le Rotary Club du Creusot, il décide de façon souveraine pour garantir la sécurité des coureurs et l'équité sportive. Chaque concurrent s'engage à respecter les consignes données avant et pendant les compétitions.

Un tour de Circuit pourra être rendu sur décision du Directeur de la course pour crevaison et incident mécanique constaté au podium.

Tout coureur doublé pourra être appelé à quitter le circuit de compétition si le Directeur de Course le considère comme nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.

Cette organisation privée ne relève d'aucune réglementation fédérale, l'assurance d'évènement contractée par le club organisateur ne relève exclusivement que de la disposition réglementaire relative à la responsabilité civile. Chaque concurrent dispose de sa propre couverture personnelle couvrant les risques inhérents à sa participation.

Chaque concurrent aura l'obligation le cas échéant de se soumettre à tout contrôle médical ou technique diligenté par les instances compétentes.

Art 7 Contrôle des engagements et contrôle des départs

Les concurrents inscrits devront se présenter à la permanence de l'épreuve le vendredi 7 Septembre 2018 entre 14H00 et 18H00 pour confirmer leur présence et retirer les dossards et les puces électroniques. Ces dernières seront à restituer dès le passage de la ligne d'arrivée à l'issue de chaque épreuve aux bénévoles en charge de cette mission.

Les numéros de dossard seront attribués dès la validation des inscriptions.

Ils devront se présenter au contrôle des départs au plus tard 45 minutes avant le départ de leur épreuve munis de leur carte d'identité et de leur carte de membre rotarien.

Art 8 Dotation Prix – Maillots – trophées – Cérémonies protocolaires

Les maillots distinctifs et gerbes aux vainqueurs seront remis sur le podium après l'arrivée de chaque épreuve, les trois premiers devront se présenter au podium à l'appel du speaker officiel. Toute absence au protocole entraînera le déclassement du concurrent.

Selon les dispositions de « Cycling to serve », 80% des droits d'inscriptions seront répartis sous forme de dotation pour les différents classements de chaque catégorie équitablement selon le nombre de participants.

La grille de prix par catégorie sera répartie de la manière suivante :

- 30% au 1er, 25% au 2ème, 20% au 3^{ème}, 15% au 4^{ème}, 10% au 5^{ème}.

Les prix seront remis aux lauréats concernés lors de la cérémonie protocolaire à l'ouverture de la soirée de gala.

La présence des concurrents concernés est obligatoire, toute absence entraînera le déclassement de la personne concernée.

Le Directeur de l'organisation

Bruno CHAIGNON